



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
11/06/2019		2019-ARA-KKP-2029

1. Intitulé du projet

Pico-centrale hydroélectrique pour l'alimentation du refuge de Terre Rouge, commune de Valmeinier (73).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
N°29 Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique.	La Pico-centrale présente une puissance maximale brute totale inférieure à 4.5MW.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Refuge de Terre Rouge, ouvert en 2017 est alimenté en électricité par une pico-centrale hydroélectrique qui fonctionne grâce à un captage au fil de l'eau dans le torrent des Perches. Une conduite forcée de 650ml sur 140m de dénivelé alimente ainsi la pico-centrale qui produit alors une puissance maximale de 17KVA.
La mise en place de cette centrale a été concomitante à la construction du refuge mais n'a pas été autorisée. Il s'agit donc aujourd'hui de régulariser l'ouvrage.

4.2 Objectifs du projet

Le ruisseau des Perches, qui prend sa source au sommet de Roche Noir, rejoint de torrent des Grandes culées à proximité du refuge de Terre Rouge et dévale ainsi près de 900m de dénivelé.

Afin d'éviter toute dépendance aux énergies fossiles de ce nouveau refuge et compte tenu de la situation très favorable, la mise en place d'une pico-centrale hydroélectrique apparait alors comme étant une solution durable et facile à mettre en œuvre pour l'alimentation électrique du refuge.

En effet, étude a été effectuée par le bureau Albedo sur les différentes solutions de production énergétique pour l'alimentation du refuge de Terre Rouge.

En résumé, deux principales solutions étaient mises en avant : les panneaux solaires et photovoltaïques / l'hydroélectricité (D'autres solutions ont été étudiées sans succès : éolien et pile à hydrogène).

Le solaire a été écartée par les ABF qui n'ont pas autorisé la pose de panneaux sur le toit (la solution au sol n'était pas envisageable compte tenu de l'emprise au sol des panneaux).

En outre, la pico-centrale hydroélectrique permet une continuité énergétique, même en cas de très mauvais temps, ce qui permet d'assurer la sécurité (internet et téléphone), la gestion des stocks (congélateur) et la mise hors gel du bâtiment.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux ont duré 10 jours pour la réalisation de l'ensemble du projet c'est-à-dire la construction du local de la pico-centrale, le captage et la conduite.

La canalisation s'étend sur une distance de 650 m dans un tuyau de 90 mm et est enterré à 1.30m de profondeur. Elle passe ainsi sous le torrent des perches pour le traverser.

Le câble qui conduit l'électricité du local de la pico au refuge passe dans un fourreau de 90 mm, sous le chemin de randonnée.

Les tranchées ont été ouvertes et refermées à l'avancement à l'aide d'une pelle araignée. Les matériaux extraits pour l'ouverture de la tranchée ont été remis en place en respectant l'ordre des couches pédologiques afin de préserver autant que possible la couche de sol et la végétation existante.

Les travaux se sont déroulés pendant l'été automnal (octobre).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, une partie de l'eau du ruisseau des Perches est captée (débit max prélevé = 15l/s) pour alimenter la pico-centrale 140m de dénivelé plus bas. L'eau est ensuite restituée au milieu naturel dans le ruisseau des Grandes Culées, quelques mètres en contrebas du local.

L'électricité produite est ensuite emmenée jusqu'au refuge pour l'alimenter.

Caractéristiques de l'installation :

- Captage :

o Torrent des Perches (module maximum d'environ 80l/s)

o 2300m

o Prélèvement : 15l/s max

o Débit réservé = 15l/s grâce à l'ouverture permanente de la vanne de dessablage (débit alors supérieur au débit réglementaire qui dans ce contexte serait 1/10 du module soit 8l/s)

- Conduite forcée :

o 140m de dénivelés

o 650ml

o 90mm de diamètre

o PEHD 25 bars

- Pico-centrale

o 2160m

o Puissance max : 17KVA

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En application de la rubrique 1.2.1.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement :

" ... prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe :

1° D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m³/ heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau "

=> le projet est soumis à Autorisation Loi sur l'Eau.

Le projet s'inscrit par ailleurs au sein d'un site classé au titre du paysage et un site Natura 2000. Il est donc soumis à Autorisation environnementale unique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Débit max capté	15 l/s
Longueur de la conduite	650m
Diamètre conduite	90mm
Energie maximale produite	17KVA
Débit réservé	15 l/s (8l/s min)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Refuge de Terre Rouge
73 450 VALMEINIER

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6 ° 5 1 ' 8 3 " 11E Lat. 4 5 ° 1 3 ' 2 6 " 7 1N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

VALMEINIER (73)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Régularisation d'un ouvrage existant.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF I 73160002 "Vallée de la Neuvache et massif du Thabor" ZNIEFF II 7316 "MASSIF DES AIGUILLES D'ARVES ET DU MONT THABOR"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage est situé juste en aval d'une zone humide du Ruisseau des Perches, la conduite ne recoupe aucune zone humide et la pico-centrale rejette l'eau dans les Grandes Culées, juste en amont de la zone humide des Chenaux.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est directement concernée par le torrent des Perches et le ruisseau des Grandes Culées. Le Torrent des Perches étant un affluent de celui des Grandes Culées. Ces cours d'eau s'inscrivent en tête de bassin versant de la Neuvache qui rejoint l'Arc à Saint Michel de Maurienne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un captage d'eau potable est situé sur le Ruisseau des Grandes Culées. Il permet d'alimenter le refuge en eau potable et se situe à 350 m en amont de la pico-centrale.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 « FR8201778 - Landes, prairies et habitats rocheux du massif du mont Thabor ».
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Classé "MONT THABOR"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Captage dans le torrent des Perches pour l'alimentation de la pico-centrale hydroélectrique. Maintien d'un débit réservé de 15l/s (8l/s min).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise très réduite des travaux. Maintien d'un débit réservé dans le cours d'eau.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise très réduite des travaux. Maintien d'un débit réservé dans le cours d'eau.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concerné par le risque d'avalanche Pas de PPRn ou carte d'aléas sur la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Recours à une énergie renouvelable pour éviter les énergies fossiles
- Évitement des milieux sensibles (zones humides)
- Maintien du débit réservé
- Intégration paysagère des aménagements
- Démarrage des travaux en octobre

Cf. Annexe 7

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a bien pris en compte les différents enjeux présents sur le site :

- Il s'inscrit parfaitement dans la paysage du site classé du Massif du Mont Thabor
- Il évite les milieux les plus sensibles et n'impacte que très faiblement le milieu naturel
- Il respecte le maintien d'un débit réservé conformément à la réglementation

De plus cette installation permet une alimentation énergétique durable et renouvelable du refuge de Terre Rouge.

Cf. Annexe 7

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes 2 à 7 avec une note environnementale

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Valmeries

le,

10 juin 2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus